



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 121787

Texte de la question

M. Christophe Masse attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en garde faite par le Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR) concernant l'inquiétante dérive de l'exercice illégal de leur profession. Le SNMKR dénonce, d'une part, les dérives sexuelles associées à de nombreux salons de massage et, d'autre part, les dérives sectaires avec l'embrigadement physique et moral mis en place par les sectes lors de banales formations professionnelles ou de réinsertion sociale qui utilisent le massage comme vecteur de communication, certains de ces stages étant même financés par les chambres des métiers et l'ANPE. Ce non-respect de la réglementation par de telles structures paraît inconcevable, surtout lorsque celles-ci avancent que ces formations sont qualifiantes (certificats délivrés par la Fédération française du massage bien-être en contradiction formelle avec la loi qui réserve l'exclusivité de la pratique du massage aux masseurs-kinésithérapeutes). Il lui demande de bien vouloir entendre cette mise en garde et de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à ces dérives.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Masse](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121787

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3504